

Épisode de rhinopneumonie

Communiqué de presse - 27/04/2021

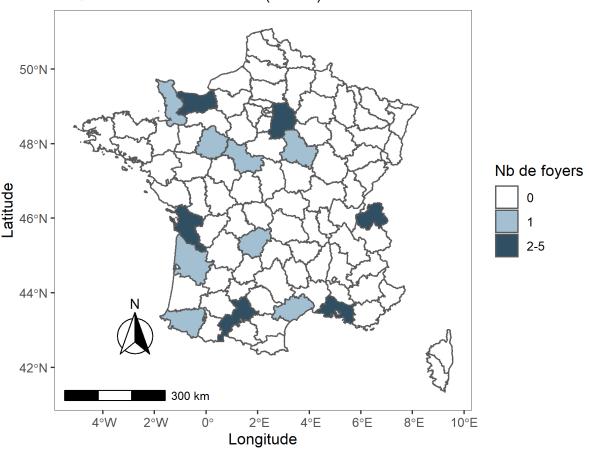
La cellule de crise* du RESPE s'est réunie pour la sixième fois le 27 avril dans le cadre du suivi des foyers d'herpèsvirose de type 1 (HVE1 — rhinopneumonie) présents sur le territoire, en lien ou non avec les CSI espagnols. Cette réunion a réalisé un bilan général de la situation en France, deux semaines après le retour à la compétition pour les rassemblements professionnels sous l'égide de la SHF et de la FFE.

Bilan de la situation

En Europe, la situation semble se stabiliser avec 80 foyers recensés au 26 avril, et aucune nouvelle déclaration depuis une semaine.

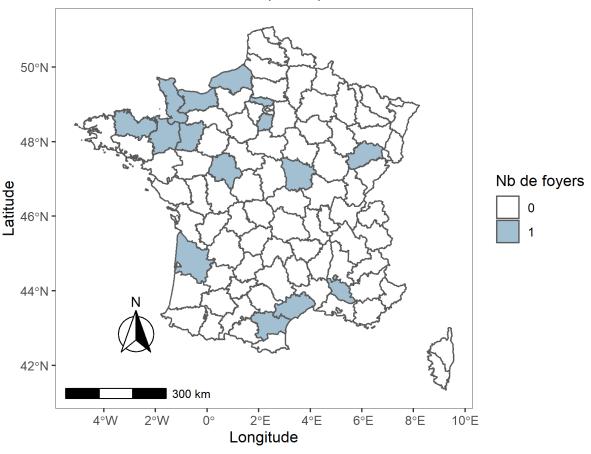
En France, aucun nouveau foyer n'a été recensé depuis 15 jours. On comptabilise 40 foyers depuis le début de l'épisode, 25 déjà notifiés en lien avec les concours espagnols et 15 foyers autochtones. 8 foyers ont aussi été identifiés dans le cadre de dépistage (ventes, changement d'écurie, ...). Grâce à la mobilisation de chacun, aucun échappement du virus n'a été identifié pour le moment.

Nombre de foyers HVE1 en lien avec les CSI Espagnols RESPE - Bilan au 26/04/2021 (N = 25)



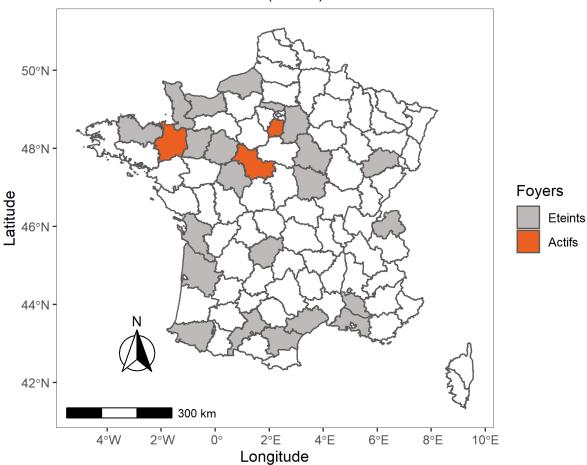
Absence de lien avec les CSI Espagnols

RESPE - Bilan au 27/04/2021 (N = 15)



Activité des foyers HVE1 par département

RESPE - Bilan au 27/04/2021 (N = 40)



Des équidés toujours sous haute surveillance

Même si le nombre de foyers encore actifs (présence d'équidés positifs) diminue de façon conséquente, il en existe encore sur le territoire et de nouveaux cas autochtones vont probablement être confirmés dans les prochaines semaines comme régulièrement au cours de l'année. Le virus continue donc de circuler.

Pour les foyers ayant accueilli des chevaux de sport positifs, en lien ou non avec les CSI espagnols, la cellule de crise encourage à maintenir une vigilance renforcée et tout particulièrement pour les chevaux redémarrant dans les circuits de compétitions mêmes nationales en s'assurant de leur statut vis-à-vis du virus

en plus de l'examen clinique. Pour rappel, en fin d'évolution de la maladie, la charge virale diminue progressivement et plus la charge est faible, plus elle est difficile à détecter. Pour un faible pourcentage d'équidés, cette charge virale semble de plus fluctuer autour du seuil de détectabilité pendant les dernières semaines (p.ex. test négatif à J0, suivi d'un test positif faible à J+7). Les tests rapides, éventuellement applicables sur des chevaux symptomatiques, au pic de la maladie, ne sont sans doute pas suffisamment sensibles pour identifier ces animaux apparemment guéris, mais toujours excréteurs et de fait potentiellement contagieux. Par conséquent, la cellule de crise recommande qu'a minima les chevaux en lien avec les CSI espagnols (chevaux ayant été en Espagne ou chevaux positifs après contact avec ces derniers) soient testés par une analyse PCR réalisée par un laboratoire pour s'assurer du maintien de leur négativité avant toute reprise de leurs activités.

Reprise progressive et sous contrôle des rassemblements professionnels

Pour rappel, compte tenu du contexte sanitaire humain et des mesures de confinement, seuls les concours professionnels ont pu reprendre, à huis clos, depuis le 12 avril. Leur nombre est resté limité sur les premières semaines, plusieurs concours ayant été annulé.

En France, les premières compétitions internationales de plus de 400 chevaux ou se déroulant sur plusieurs semaines auront lieu dans les prochains jours (Fontainebleau, St Tropez), les mesures spécifiées par la FEI (https://inside.fei.org/fei/ehv-1/return-to-competition.) sont mises en œuvre, notamment le suivi de température ainsi que tout signe clinique sur les 10 jours précédant l'arrivée sur site, les tests PCR obligatoires pour les chevaux participants, mais également l'organisation de la biosécurité sur les sites, avec visite préalable par un vétérinaire référent FEI en charge de vérifier l'application du protocole en amont de l'évènement.

La reprise des rassemblements nationaux, SHF et FFE, s'effectue progressivement, notamment pour la SHF qui a retrouvé son rythme de pleine saison. Bien que l'ensemble des acteurs reste sensibilisé à l'épisode d'herpèsvirose en cours et que les mesures imposées aient été bien accueillies et appliquées dans la majeure partie des cas, la cellule de crise tient à souligner à nouveau que seule la poursuite des efforts collectifs et individuels pourra permettre un retour à la normale dans un délai maitrisé.

Pour les autres activités équestres (courses, monte, ventes ...), les mesures de précaution continuent d'être appliquées. Aucune suractivité virale n'y a été détectée en comparaison de la même période des années précédentes

Pour rappel, les rassemblements non professionnels sont soumis aux règles générales de santé publique nationale liées à la COVID-19.

Relevé de décisions

Même si la situation semble stable et maîtrisée, le risque ne peut être considéré comme définitivement écarté.

La cellule de crise incite donc à maintenir la vigilance pour les prochaines semaines, principalement auprès des organisateurs de concours, ainsi que des cavaliers et propriétaires de chevaux engagés. Elle rappelle également que la détection et la déclaration des chevaux malades ou suspects, ainsi que des cas testés positifs, restent des facteurs clefs dans le maintien d'une situation sanitaire satisfaisante.

La cellule de crise attire aussi l'attention sur le respect strict des conditions de reprise dans les compétitions sportives et au maintien des mesures de précaution pour les autres activités équestres.

Le présent communiqué est à diffuser et relayer largement.

La cellule de crise continue de suivre les évolutions de la situation et de diffuser toute information utile. Elle se réunira à nouveau le lundi 10 mai.

* La cellule de crise du RESPE

Déclenchée le 01 mars, elle regroupait l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération des Acteurs du Développement, des Techniques modernes de reproduction Equine, la Fédération des Eleveurs du Galop, la Fédération Française d'Équitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, LABEO Frank Duncombe, la Société Française des Equidés de Travail, la Société Hippique Française, le Trot, la Direction générale de l'Alimentation et le RESPE. RESPE - 02 31 57 24 88 - contact@respe.net

ANNEXE

Mesures sanitaires de prévention

Les **rassemblements de chevaux** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir cidessous).

Plus un rassemblement regroupe de chevaux, plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Il est ainsi important de communiquer lorsqu'un foyer se déclare chez soi et surtout de mettre en place des mesures de quarantaine. Cela permet de limiter les risques, mais aussi de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière sur la bonne gestion du foyer et sur les conséquences possibles de l'épizootie.

L'HVE n'est pas une maladie réglementée, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour ses propres équidés. Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

Mesures de prévention générales :

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique : - Les **chevaux des foyers confirmés** : des équidés, vaccinés ou non, *malades*, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- Les chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme : ils peuvent être porteurs du virus « au bout du nez ». Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel (mains, vêtements,...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus et contribuer de façon non négligeable à la propagation de la maladie.

Pour les foyers confirmés :

- x Isoler les animaux positifs
- × Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- × Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- » Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- » Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- × Désinfecter les vans et camions de transport, avant et après chaque déplacement
- x Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des

soins

- x Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- × Utiliser du matériel différent pour chaque lot d'animaux
- × Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- » Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées a minima 21 jours après constat du dernier symptôme de rhinopneumonie.

En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires, et/ou de contact possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des foyers concernés :

- x Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects
- × Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- × Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- × Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- × Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé) si nécessaire, pour recherche du virus

Mesure de prévention spécifique : la vaccination

La vaccination est un des piliers de la prévention contre les maladies contagieuses. Elle permet de protéger de manière individuelle l'équidé vacciné en réduisant le risque d'infection et/ou en réduisant la sévérité et la durée des signes cliniques. La vaccination permet également de réduire l'excrétion de l'agent pathogène par l'équidé malade, limitant la transmission de la maladie aux autres équidés. C'est aussi une protection collective : plus le nombre d'équidés vaccinés contre une maladie est important, moins il y a de diffusion de l'agent pathogène et, de fait, plus le risque d'épidémie est faible.

En cas de forte circulation de virus ou lors d'épizootie, il peut être recommandé pour des effectifs sains et des animaux en bonne santé, de vacciner ceux qui ne le sont pas et pour

ceux déjà vaccinés, de renouveler les rappels si ces derniers datent de plus de 6 mois. Si la vaccination est fortement recommandée, elle ne se substitue pas aux autres mesures de précaution ; par ailleurs la protection conférée par le vaccin met plusieurs semaines à s'installer, et doit être entretenue par des rappels réguliers.

Dépistage

Pour les tests de dépistage, les recommandations de la cellule de crise restent d'actualité, en particulier sur l'utilisation de tests appropriés à la situation et à l'évolution de la maladie chez un équidé atteint. L'objectif est de pouvoir repérer tout équidé excréteur, même faiblement, notamment les chevaux asymptomatiques, pour limiter le risque de propagation du virus au sein des effectifs déjà touchés, mais surtout aux autres activités de la filière équine. L'usage de tests sensibles est en particulier important dans le cadre de contrôle libératoire de chevaux en quarantaine.

Pour plus d'informations sur la maladie :

- HVE1 : Fiche maladie RESPE / Fiche maladie IFCE
- Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?
- <u>Fiches de mesures sanitaires spécifiques par acteurs</u>
- Comment organiser un circuit de soins ?
- Communiqué FFE/SHF du 01/03/21
- Communiqué FFE/SHF du 08/04/21
- Communiqués FEI du 27/02/21
- Communiqués FEI du 01/03/21
- Communiqués FEI du 01/03/21 Mise à jour
- Communiqués FEI du 12/03/21

LE RESPE	EN SAVOIR PLUS
VigiRESPE	L'association

Alertes Maladies Vétérinaires Sentinelles L'équipe Contacter le RESPE Foire aux questions (FAQ)

 $\label{lem:copyright} \hbox{ @ 2021 RESPE, All rights reserved.}$ Vous recevez cet email car vous êtes abonné(e) aux informations sanitaires du RESPE

Se désabonner | Mettre à jour ses informations



Épisode de rhinopneumonie

Communiqué de presse - 07/04/2021

La cellule de crise* du RESPE s'est réunie pour la cinquième fois le 06 avril dans le cadre des foyers d'herpèsvirose de type 1 (HVE1 – rhinopneumonie) confirmés en Espagne et dans plusieurs départements en France en lien épidémiologique avec les foyers espagnols.

Cette réunion a réalisé un bilan de la situation en France et évoqué les conditions de reprise des activités sportives professionnelles.

Bilan de la situation

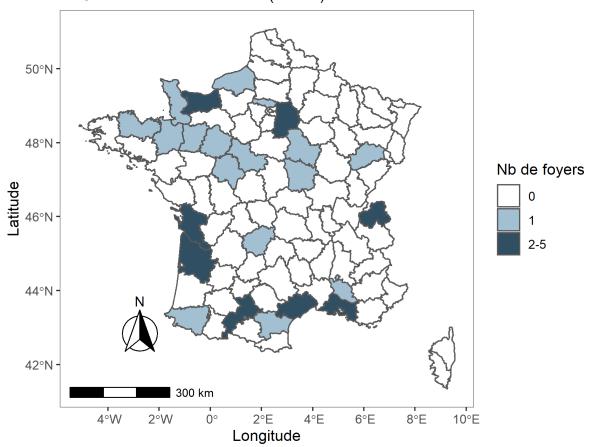
La dernière jument bloquée à Valence a pu regagner la France. Le suivi des chevaux en quarantaine sur le site du Parc fédéral se poursuit conformément à l'accord entre les ministères français et espagnol. A ce jour, 8 chevaux y sont encore stationnés.

En France, les signaux favorables de la semaine dernière se confirment. Aucun nouveau foyer en lien avec les concours espagnols n'a été enregistré. Seuls quelques cas contacts dans des foyers déjà connus ont été notifiés.

Aucun échappement du virus n'a été identifié.

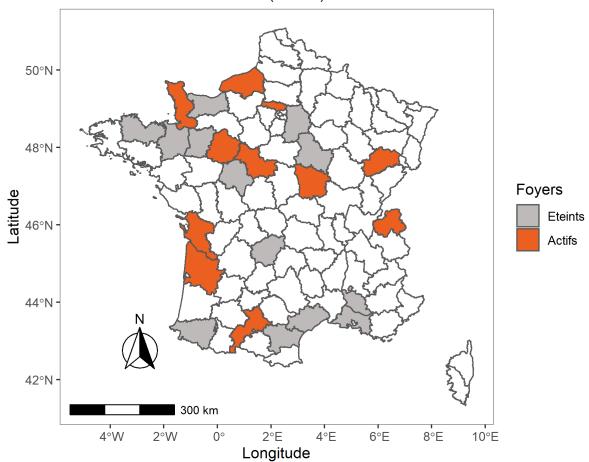
Le nombre de cas autochtones reste toujours comparable à la situation observée les années précédentes.

Nombre de foyers HVE1 par département - 2021 RESPE - Bilan au 06/04/2021 (N = 39)



Activité des foyers HVE1 par département

RESPE - Bilan au 06/04/2021 (N = 39)



Confinement et reprise limitée aux rassemblements professionnels

En premier lieu, la cellule de crise rappelle que dans le contexte sanitaire humain actuel, seuls les concours professionnels pourront reprendre, à huis clos, à partir du 12 avril.

La semaine dernière, la FEI a fait part de ses conditions de reprise des activités dont certaines seront applicables jusqu'au 30 mai minimum

(<u>https://inside.fei.org/fei/ehv-1/return-to-competition</u>.). Les **tests de dépistage préalables à l'entrée des chevaux sur les sites de concours devront être réalisés dans les 96 h** précédentes (sauf dérogation spéciale comme par exemple pour le week-end du 1^{er}mai où 24h supplémentaires seront accordées). En France, c'est

le laboratoire LABEO Frank Duncombe qui a été référencé par la FEI pour la réalisation des tests PCR obligatoires pour prendre part aux compétitions internationales de plus de 400 chevaux ou se déroulant sur plusieurs semaines.

En parallèle des mesures gouvernementales annoncées mercredi dernier, la FFE et la SHF ont élaboré conjointement leurs conditions de retour à la compétition pour les rassemblements professionnels. Si le dépistage systématique des équidés ne sera pas imposé, un relevé de température avant l'embarquement des chevaux sera demandé et une fiche de suivi de température sera à compléter 2 fois par jour pour chaque participant pendant le séjour de l'animal sur site. Pour les chevaux hébergés en boxe sur site, elle devra être affichée sur la porte de chaque box et récupérée par les organisateurs à l'issue du concours. Pour les chevaux présents à la journée, non hébergés en boxe sur site, les cavaliers devront édités une fiche spécifique leur permettant également d'indiquer la température avant transport ainsi que les 2 prises quotidiennes. Ces mesures s'accompagnent d'une recommandation de vaccination. Le protocole s'appliquera à minima du 12 avril au 30 mai.

Pour rappel, les rassemblements non professionnels sont soumis aux règles générales de santé publique nationale liées à la COVID-19.

Relevé de décisions

En dépit d'une situation sanitaire encourageante sur le territoire français, la cellule de crise maintient ses conseils de prudence compte tenu d'une circulation virale, certes en régression, mais toujours présente.

Dans le contexte sanitaire humain et vétérinaire actuel, et afin de pérenniser les résultats obtenus dans la gestion de la situation, la cellule de crise rappelle que la détection et la déclaration des cas suspects ou testés positifs restent des facteurs clefs de succès.

Les concours professionnels organisés à huis clos pourront effectivement reprendre à partir du 12 avril selon les protocoles en vigueur en fonction de leur statut national ou international. La cellule de crise invite tous les participants et organisateurs au strict respect de ces conditions.

Le présent communiqué est à diffuser et relayer largement.

La cellule de crise continue de suivre les évolutions de la situation et de diffuser toute information utile. Elle se réunira à nouveau le lundi 19 avril.

* La cellule de crise du RESPE

Déclenchée le 01 mars, elle regroupait l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération des Acteurs du Développement, des Techniques modernes de reproduction Equine, la Fédération des Eleveurs du Galop, la Fédération Française d'Équitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, LABEO Frank Duncombe, la Société Française des Equidés de Travail, la Société Hippique Française, le Trot, la Direction générale de l'Alimentation et le RESPE. RESPE - 02 31 57 24 88 - contact@respe.net

ANNEXE

Mesures sanitaires de prévention

Les **rassemblements de chevaux** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des

lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir ci-dessous).

Plus un rassemblement regroupe de chevaux, plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Il est ainsi important de communiquer lorsqu'un foyer se déclare chez soi et surtout de mettre en place des mesures de quarantaine. Cela permet de limiter les risques, mais aussi de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière sur la bonne gestion du foyer et sur les conséquences possibles de l'épizootie.

L'HVE n'est pas une maladie réglementée, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour son ou ses chevaux. Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

Mesures de prévention générales :

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

- Les **chevaux des foyers confirmés** : des équidés, vaccinés ou non, *malades*, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- Les chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne

présentent aucun symptôme : ils peuvent être **porteurs du virus « au bout du nez ».** Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel (mains, vêtements,...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus et contribuer de façon non négligeable à la propagation de la maladie.

Pour les foyers confirmés :

- x Isoler les animaux positifs
- × Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- × Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- » Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- × Désinfecter les vans et camions de transport, avant et après chaque déplacement
- × Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins
- x Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- x Utiliser du matériel différent pour chaque lot d'animaux
- x Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- × Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées à minima 21 jours après constat du dernier symptôme de rhinopneumonie.

En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires, et/ou de contact possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des

foyers concernés:

- x Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects
- × Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- x Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- × Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- × Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé) si nécessaire, pour recherche du virus

Mesure de prévention spécifique : la vaccination

La vaccination est un des piliers de la prévention contre les maladies contagieuses. Elle permet de protéger de manière individuelle l'équidé vacciné en réduisant le risque d'infection et/ou en réduisant la sévérité et la durée des signes cliniques. La vaccination permet également de réduire l'excrétion de l'agent pathogène par l'équidé malade, limitant la transmission de la maladie aux autres équidés. C'est aussi une protection collective : plus le nombre d'équidés vaccinés contre une maladie est important, moins il y a de diffusion de l'agent pathogène et, de fait, plus le risque d'épidémie est faible.

En cas de forte circulation de virus ou lors d'épizootie, il peut être recommandé pour des effectifs sains et des animaux en bonne santé, de vacciner ceux qui ne le sont pas et pour ceux déjà vaccinés, de renouveler les rappels si ces derniers datent de plus de 6 mois.

Si la vaccination est fortement recommandée, elle ne se substitue pas aux autres mesures de précaution ; par ailleurs la protection conférée par le vaccin met plusieurs semaines à s'installer, et doit être entretenue par des rappels réguliers.

Dépistage

Pour les tests de dépistage, les recommandations de la cellule de crise restent d'actualité, en particulier sur l'utilisation de tests appropriés à la situation et à l'évolution de la maladie chez un équidé atteint. L'objectif est de pouvoir repérer tout équidé excréteur, même faiblement, notamment les chevaux asymptomatiques, pour limiter le risque de propagation du virus au sein des effectifs déjà touchés, mais surtout aux autres activités de la filière équine. L'usage de tests sensibles est en

particulier important dans le cadre de contrôle libératoire de chevaux en quarantaine.

Pour plus d'informations sur la maladie :

- HVE1 : Fiche maladie RESPE / Fiche maladie IFCE
- Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?
- Fiches de mesures sanitaires spécifiques par acteurs
- Comment organiser un circuit de soins ?
- Communiqué FFE/SHF
- Communiqués FEI du 27/02/21
- Communiqués FEI du 01/03/21
- Communiqués FEI du 01/03/21 Mise à jour
- Communiqués FEI du 12/03/21

LE RESPE EN SAVOIR PLUS

VigiRESPE L'association
Alertes L'équipe

Maladies Contacter le RESPE

Vétérinaires Sentinelles Foire aux questions (FAQ)

Copyright © 2021 RESPE, All rights reserved.

Vous recevez cet email car vous êtes abonné(e) aux informations sanitaires <u>du RESPE</u>

Se désabonner | Mettre à jour ses informations



Foyers d'Herpèsviroses type 1 (HVE1) Communiqué de presse – 31/03/2021

La cellule de crise* du RESPE s'est réunie pour la quatrième fois le 29 mars dans le cadre des foyers d'herpèsvirose de type 1 (HVE1 – rhinopneumonie) confirmés en Espagne et dans plusieurs départements en France en lien épidémiologique avec les foyers espagnols.

Cette réunion a réalisé un bilan de la situation en France et en Europe et mené les premiers échanges sur les conditions de reprise des rassemblements internationaux et nationaux.

Bilan de la situation

En Europe, 11 pays sont touchés. France mise à part, on comptabilise à ce jour 54 foyers, dont 31 (57%) déclarés en lien avec les CSI espagnols et 18 chevaux sont morts ou ont été euthanasiés.

Sur les 180 chevaux bloqués à Valence le 20/02, nombreux sont maintenant ceux qui au terme de leur quarantaine, ont regagné leur pays d'origine.

Sur les 24 chevaux français consignés à Valence selon le protocole sanitaire établit entre les ministères français et espagnol sur proposition de la FFE, un dernier termine sa convalescence et sa quarantaine à Valence et va être rapatrié cette semaine. Pour les chevaux rentrés en France et stationnés en quarantaine au Parc Equestre Fédéral, 10 sont retournés dans leurs écuries après leur dernier test négatif et sur les 13 restants, 5 autres devraient pouvoir les suivre d'ici à la fin de semaine.

En France, le comptage s'avère plus complexe ces dernières semaines ; on enregistre en effet des déclarations a posteriori ou pour lesquelles le lien avec l'Espagne n'est pas précisé, ce qui demande de mener une enquête pour s'assurer s'il en existe un ou non mais aussi d'identifier si les mesures de prévention, en particulier de l'isolement de l'animal et de la structure ont été mises en œuvre.

A ce jour, sont comptabilisés **sur le territoire national, 37 foyers, symptomatiques, dont 25 (67%) en lien avec les CSI espagnols**, soit une
proportion un peu plus élevée que pour le reste de l'Europe. Celle-ci peut s'expliquer de
2 manières, d'une part, par le nombre important de chevaux français présents sur ces
concours (30% de chevaux français dans les participants au CSI de Valence par
exemple) et d'autre part, par l'incitation à la déclaration et la recherche
systématique d'un lien avec les CSI pour toute déclaration ; ce qui n'a pas toujours été
le cas dans d'autres pays européens.

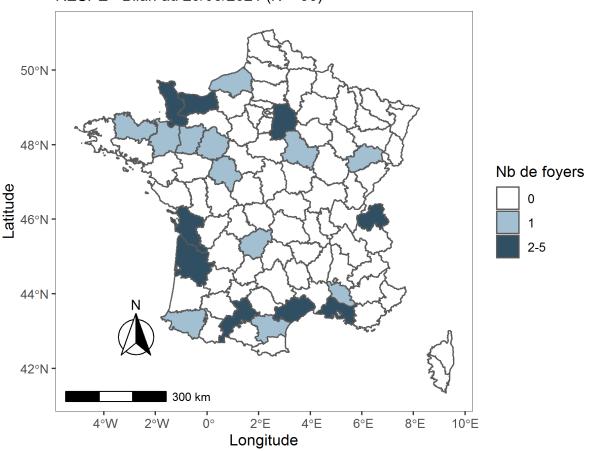
Les **25 foyers** confirmés dans des écuries de chevaux rentrant d'Espagne se situent dans **14 départements** : Bouches du Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Corrèze, Gironde, Haute-Garonne, Haute-Savoie, Hérault, Indre et Loire, Manche, Pyrénées Atlantiques, Seine-et-Marne, Val d'Oise et Yonne.

Dans deux foyers en lien avec les CSI espagnols, des cas contacts ont pu être identifiés, soit des chevaux présents dans ces structures, testés positifs, mais n'ayant pas été en Espagne.

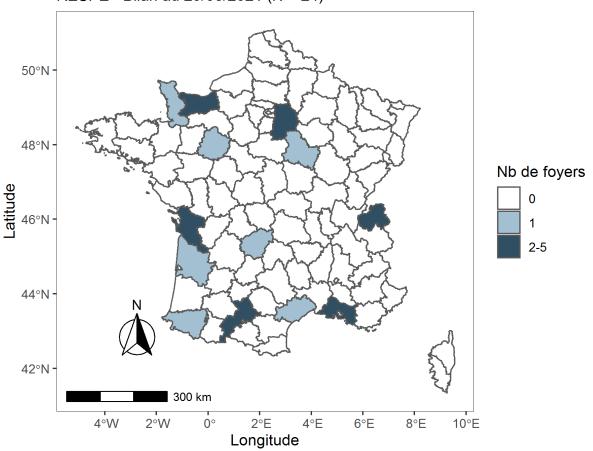
A ce stade, aucun cas d'échappement d'un site n'a par contre été identifié. Les symptômes exprimés par ces **équidés sont toujours majoritairement des symptômes respiratoires, ou uniquement de l'hyperthermie**. On note aussi quelques syndromes neurologiques, mais à ce jour, **un seul cas de mortalité sur un cheval contact est rattachable à cet épisode. Des mesures sanitaires strictes sont maintenues**, avec des tests réguliers des équidés de ces foyers et le nombre de positifs diminue très régulièrement.

Les cas autochtones, soit **16 foyers sans lien avec les CSI espagnols**, ont augmenté depuis la dernière réunion de la cellule de crise, le 15 mars dernier. On y enregistre par contre 4 cas détectés suite à un dépistage (ventes et changement d'écurie), qui n'auraient sans doute pas été repérés sans l'appel à la vigilance et 3 foyers d'avortement, habituels en cette période de l'année. 4 foyers ont aussi déclaré des syndromes neurologiques avec quatre équidés morts sur 3 sites différents.

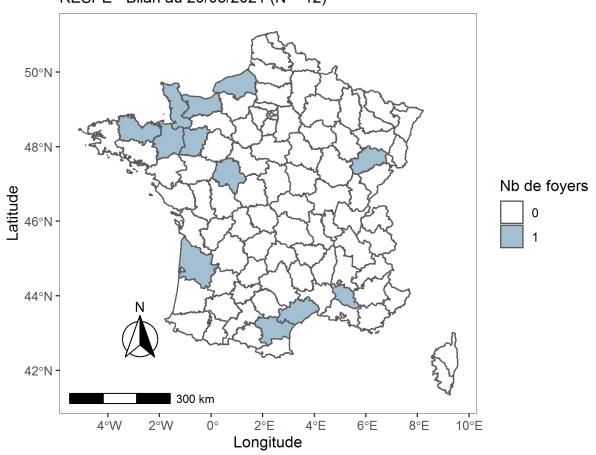
Nombre de foyers HVE1 par département - 2021 RESPE - Bilan au 29/03/2021 (N = 36)



Nombre de foyers HVE1 en lien avec les CSI Espagnols RESPE - Bilan au 29/03/2021 (N = 24)



Absence de lien avec les CSI Espagnols RESPE - Bilan au 29/03/2021 (N = 12)



Une reprise des rassemblements sous haute surveillance

Pour préparer la reprise des compétitions, la FEI a réuni ces dernières semaines un groupe de travail composé d'experts vétérinaires et scientifiques, dont le Professeur Anne Couroucé (ONIRIS/FFE/RESPE). Ce groupe était chargé d'établir les conditions sanitaires de cette reprise. Après une dernière réunion ce 30 mars après midi, les mesures de reprise ont été diffusées à l'ensemble des acteurs concernés : cavaliers, vétérinaires, organisateurs...), ainsi que sur son site : https://inside.fei.org/fei/ehv-1/return-to-competition.

De manière générale, les procédures sanitaires seront renforcées sur l'ensemble des

rassemblements organisés sous l'égide de la FEI; l'objectif est de protéger les chevaux et les compétitions équestres internationales des conséquences des maladies infectieuses pouvant être transmises avant, pendant et après les événements FEI. Certaines de ces mesures ne seront actives que jusqu'au 30 mai a minima, période définie par la FEI pour un retour à une situation normale vis-à-vis de la rhinopneumonie.

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire, **la FFE et la SHF** ont décidé conjointement de **maintenir la reprise* des compétitions** équestres nationales et internationales, rassemblements d'équidés et stages qu'elles organisent, ou placés sous leur égide, **à compter du lundi 12 avril 2021.**

Comme la FEI, la FFE et la SHF se sont également réunies pour établir leurs propres conditions de retour à la compétition. Ces mesures spécifiques à la France s'harmoniseront cependant avec celles établies par la FEI et devraient être diffusées avant le week-end pascal. La cellule de crise ne manquera de les relayer.

* Les conditions de cette reprise à huis-clos s'inscriront dans le strict respect des mesures en vigueur dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de la Covid 19

Les mesures de prévention toujours d'actualité sur le territoire

Même si l'évolution de la situation sur le territoire semble favorable, la cellule de crise considère que la reprise de l'ensemble des rassemblements doit se faire avec prudence. Tous les foyers, « espagnols » et autochtones, ne sont pas clos ; une circulation virale est toujours active au sein de certains effectifs.

La vigilance reste de mise afin de ne pas anéantir les efforts consentis par l'ensemble des acteurs de la filière depuis début mars. Les mesures sanitaires de prévention (en annexe) restent donc d'actualité, **notamment pour les rassemblements tels que les foires, ventes, warm'up et autres rassemblements de chevaux et de cavaliers, y compris randonnées et chasses à courre** en particulier si des chevaux de sport sont concernés.

Dans le contexte national et international de reprise des activités sportives, la surveillance d'éventuels nouveaux cas est un facteur clef de la maîtrise de la situation. La cellule de crise rappelle donc **l'importance de la déclaration des chevaux**

malades ou suspects, ainsi que des cas testés positifs.

Relevé de décisions

A l'échelle nationale, la situation paraît évoluer favorablement. La cellule de crise se félicite de ces résultats encourageants qui permettent d'entrevoir la reprise des manifestations équestres dans des conditions sanitaires rassurantes. Elle invite néanmoins chacun à ne pas relâcher la vigilance, en particulier sur la détection et la déclaration des cas suspects, garantes d'une réactivité si nécessaire.

La cellule de crise attire aussi l'attention sur le respect strict des conditions de reprise afin d'en garantir le succès.

Le présent communiqué est à diffuser et relayer largement.

La cellule de crise continue de suivre les évolutions de la situation et de diffuser toute information utile. Elle se réunira à nouveau le mardi 06 avril.

* La cellule de crise du RESPE

Déclenchée le 01 mars, elle regroupait l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération des Acteurs du Développement, des Techniques modernes de reproduction Equine, la Fédération des Eleveurs du Galop, la Fédération Française d'Équitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, LABEO Frank Duncombe, la Société Française des Equidés de Travail, la Société Hippique Française, le Trot, la Direction générale de l'Alimentation et le RESPE.

RESPE - 02 31 57 24 88 - contact@respe.net

ANNEXE

Mesures sanitaires de prévention

Les **rassemblements de chevaux** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir ci-dessous).

Plus un rassemblement regroupe de chevaux, plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Il est ainsi important de communiquer lorsqu'un foyer se déclare chez soi et surtout de mettre en place des mesures de quarantaine. Cela permet de limiter les risques, mais aussi de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière sur la bonne gestion du foyer et sur les conséquences possibles de l'épizootie.

L'HVE n'est pas une maladie réglementée, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour son ou ses chevaux. Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

Mesures de prévention générales :

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

- Les **chevaux des foyers confirmés** : des équidés, vaccinés ou non, *malades*, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- Les chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme : ils peuvent être porteurs du virus « au bout du nez ». Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel (mains, vêtements,...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus et contribuer de façon non négligeable à la propagation de la maladie.

Pour les foyers confirmés :

- x Isoler les animaux positifs
- x Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- × Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- » Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- » Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- × Désinfecter les vans et camions de transport, avant et après chaque déplacement
- × Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins
- » Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- × Utiliser du matériel différent pour chaque lot d'animaux
- x Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- × Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées a minima 21 jours après constat du dernier symptôme de rhinopneumonie.

En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires, et/ou de contact

possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des foyers concernés :

- x Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects
- × Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- × Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- × Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- × Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé) si nécessaire, pour recherche du virus

Mesure de prévention spécifique : la vaccination

La vaccination est un des piliers de la prévention contre les maladies contagieuses. Elle permet de protéger de manière individuelle l'équidé vacciné en réduisant le risque d'infection et/ou en réduisant la sévérité et la durée des signes cliniques. La vaccination permet également de réduire l'excrétion de l'agent pathogène par l'équidé malade, limitant la transmission de la maladie aux autres équidés. C'est aussi une protection collective : plus le nombre d'équidés vaccinés contre une maladie est important, moins il y a de diffusion de l'agent pathogène et, de fait, plus le risque d'épidémie est faible.

En cas de forte circulation de virus ou lors d'épizootie, il peut être recommandé pour des effectifs sains et des animaux en bonne santé, de vacciner ceux qui ne le sont pas et pour ceux déjà vaccinés, de renouveler les rappels si ces derniers datent de plus de 6 mois.

Si la vaccination est fortement recommandée, elle ne se substitue pas aux autres mesures de précaution ; par ailleurs la protection conférée par le vaccin met plusieurs semaines à s'installer, et doit être entretenue par des rappels réguliers.

Dépistage

Pour les tests de dépistage, les recommandations de la cellule de crise restent d'actualité, en particulier sur l'utilisation de tests appropriés à la situation et à l'évolution de la maladie chez un équidé atteint. L'objectif est de pouvoir repérer tout équidé excréteur, même faiblement, notamment les chevaux asymptomatiques, pour limiter le risque de propagation du virus au sein des effectifs déjà touchés, mais

surtout aux autres activités de la filière équine. L'usage de tests sensibles est en particulier important dans le cadre de contrôle libératoire de chevaux en quarantaine.

Pour plus d'informations sur la maladie :

- HVE1 : Fiche maladie RESPE / Fiche maladie IFCE
- Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?
- Fiches de mesures sanitaires spécifiques par acteurs
- Comment organiser un circuit de soins ?
- Communiqué FFE/SHF
- Communiqués FEI du 27/02/21
- Communiqués FEI du 01/03/21
- Communiqués FEI du 01/03/21 Mise à jour
- Communiqués FEI du 12/03/21

LE RESPE EN SAVOIR PLUS

VigiRESPE Alertes Maladies Vétérinaires Sentinelles L'association L'équipe Contacter le RESPE Foire aux questions (FAQ)

Copyright © 2021 RESPE, All rights reserved.

Vous recevez cet email car vous <u>êtes abonné(e) aux informations sanitaires du RESPE</u>

Se désabonner | Mettre à jour ses informations



Foyers d'Herpèsviroses type 1 (HVE1) Communiqué de presse – 15/03/2021

La cellule de crise* du RESPE s'est réunie pour la troisième fois le 15 mars dans le cadre des foyers d'herpèsvirose de type 1 (HVE1 – rhinopneumonie) confirmés en Espagne sur trois sites de concours, Valence, Vejer de la Frontera et Oliva, et dans plusieurs départements en France en lien épidémiologique avec les foyers espagnols.

Cette réunion a permis de faire un nouveau bilan de la situation en France et en Espagne et de statuer sur les recommandations et la communication pour les 15 jours à venir.

Bilan de la situation

En Espagne, un premier contingent de chevaux français bloqués à Valence ont pu quitter le site. Les 10 chevaux les plus en forme pour voyager sont arrivés au Parc Equestre Fédéral jeudi dernier, dans le respect du protocole négocié entre la France et l'Espagne. 8 devraient les rejoindre dans les prochains jours. 3 devront rester en Espagne encore quelques temps, car leur état ne permet pas encore d'envisager un transport dans de bonnes conditions sanitaires et de bien-être.

En France, 21 foyers sont confirmés dans des écuries de chevaux rentrant d'Espagne, dans les départements des Bouches du Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Corrèze, Gironde, Haute-Garonne, Haute-Savoie, Hérault, Indre et Loire, Manche, Pyrénées

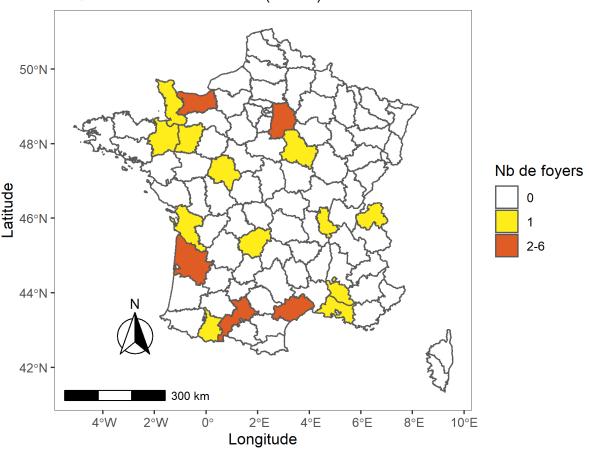
Atlantiques, Seine-et-Marne et Yonne. D'autres sont en cours d'investigation dans d'autres départements. Des **chevaux revenant de Vejer** se sont aussi révélés positifs depuis le dernier communiqué. Un cheval a aussi été testé **positif à son retour de Doha** (Qatar).

Tous ces équidés présentent majoritairement des symptômes respiratoires, ou uniquement de l'hyperthermie. Quelques uns ont développé des signes neurologiques. La mort d'un cheval présentant des signes neurologiques et ayant été en contact avec des chevaux de retour de Valence est en cours d'investigation. C'est pour l'heure le seul cas de mortalité suspecte rattachable à cet épisode.

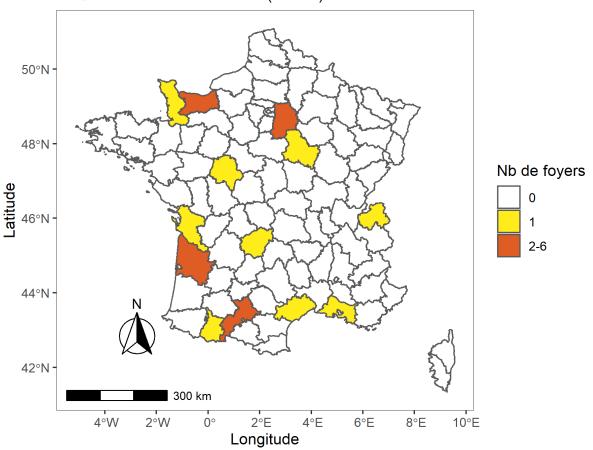
Les foyers français dont le RESPE a connaissance maintiennent tous des mesures sanitaires strictes. Cependant l'ensemble des structures accueillant des équidés revenant d'Espagne, doivent considérer ces animaux comme suspects et les isoler pour les tester rapidement en cas d'apparition de symptômes.

Par ailleurs, avec toujours 5 foyers depuis début 2021, le nombre de cas indigènes d'herpèsvirose de type 1 reste stable pour l'instant et comparable aux années précédentes. Pour le foyer d'Ile-et-Vilaine, deux chevaux sont morts mais pour rappel, des différences génétiques sur les souches identifiées confirment l'absence de lien avec le foyer de Valence.

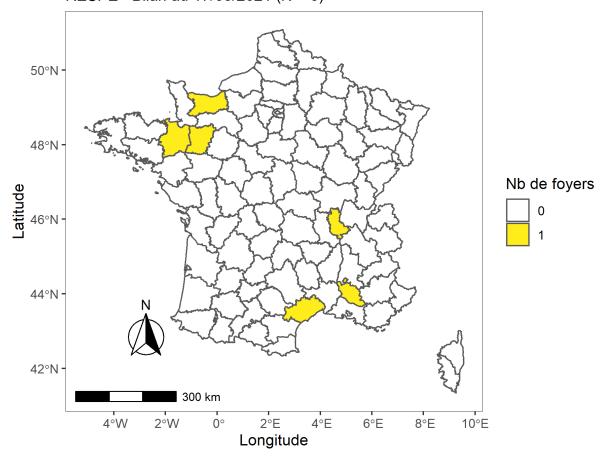
Nombre de foyers HVE1 par département - 2021 RESPE - Bilan au 17/03/2021 (N = 27)



Nombre de foyers HVE1 en lien avec les CSI espagnols RESPE - Bilan au 17/03/2021 (N = 21)



Absence de lien avec les CSI espagnols RESPE - Bilan au 17/03/2021 (N = 6)



Au-delà de la France, de nouveaux cas d'HVE1 en lien avec les CSI de Valence, mais aussi avec Vejer de la Froncera, Oliva et Doha ont également été confirmés en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Suède, en Espagne, aux Pays Bas et au Qatar.

La suspension des compétitions sportives prolongée

Dans ce contexte, la FFE et la SHF ont décidé, conjointement ce 15 mars, de prolonger au moins jusqu'au 11 avril, la suspension de l'ensemble des compétitions équestres nationales et internationales, rassemblements d'équidés et stages qu'elles organisent ou placés sous leur égide. La FEI a de

son côté, acté le 12 mars, la prolongation de la suspension de toutes les compétitions internationales jusqu'à cette même date.

A ce jour, les nouveaux foyers ne concernant toujours que la filière Sport, les autres activités équestres se poursuivent :

La SFET reporte également tous les concours au calendrier après le 11/04.

Les **courses Trot et Galop** continuent d'être maintenues, cette population d'équidés étant bien distincte de celle des chevaux de Sport et des mesures très strictes ayant été prises pour éviter tout contact avec des chevaux de sport sur le territoire national. Les chevaux de course sont, de plus, tous vaccinés (obligation depuis 2018).

La **saison de monte** se poursuit ; des mesures de précaution sont très largement appliquées, notamment pour les centres de reproduction accueillant des chevaux de sport pour lesquels une suspension de leur accueil jusqu'à début avril est majoritairement appliquée.

Pour un strict respect des mesures de prévention

La cellule de crise maintient que les mesures sanitaires de prévention en annexe (et en lien de ce communiqué) restent d'actualité et doivent s'appliquer à l'ensemble de la filière.

Elle incite notamment au report des foires, ventes, warm'up et autres rassemblements de chevaux et de cavaliers, y compris randonnées et chasses à courre en particulier si des chevaux de sport sont concernés. Tous ces rassemblements doivent être considérés avec une vigilance extrême. Si certains d'entre eux doivent cependant être maintenus, la cellule de crise invite les organisateurs et les participants au respect le plus strict des mesures de prévention et à la mise en place d'un protocole sanitaire des plus rigoureux (Fiche - Mesures sanitaires pour les organisateurs de rassemblements).

La cellule de crise invite l'ensemble des intervenants itinérants en contact avec les chevaux, à une attention particulière sur le respect strict des mesures de prévention spécifiques (<u>Fiches mesures spécifiques par acteurs</u>).

La désinfection des locaux, du matériel, des véhicules ne s'entend qu'après un nettoyage scrupuleux, notamment par le retrait des matières organiques avant toute application d'un virucide.

Dépistage et Déclaration

Pour les tests de dépistage, les recommandations de la cellule de crise restent

d'actualité, en particulier sur l'utilisation de tests appropriés à la situation et à l'évolution de la maladie chez un équidé atteint. L'objectif est de pouvoir repérer tout équidé excréteur, même faiblement, notamment les chevaux asymptomatiques, pour limiter le risque de propagation du virus au sein des effectifs déjà touchés, mais surtout aux autres activités de la filière équine. L'usage de tests sensibles est en particulier important dans le cadre de contrôle libératoire de chevaux en quarantaine.

La cellule de crise rappelle aussi l'importance de la déclaration des chevaux malades ou suspects, ainsi que des cas testés positifs. Ces informations permettent d'établir une cartographie des zones à risque et de repérer rapidement tout éventuel échappement pour adapter les mesures sanitaires au plus juste du contrôle de la situation.

Relevé de décisions

En l'état actuel de la situation, la **cellule de crise** maintient son appel à la vigilance et à la responsabilisation de l'ensemble des acteurs de la filière. Le présent communiqué est à **diffuser et relayer aussi largement que possible** et demande à tous les partenaires et destinataires de relayer l'information afin de limiter la propagation de la maladie.

En cas de non-respect de ces mesures, le virus pourrait se disséminer à une proportion plus large de la filière et occasionner une paralysie plus étendue des activités équestres. La cellule de crise a entériné la prolongation de la suspension des manifestations et rassemblements organisés sous l'égide de la FFE et de la SHF.

En dépit de nouveaux cas, la situation semble maîtrisée et la cellule de crise se félicite à ce stade du non-échappement du virus des effectifs touchés. Elle invite néanmoins chacun à ne pas relâcher l'attention afin de maintenir cet état de faits.

La cellule de crise continue de suivre les évolutions de la situation et se réunira le lundi 29 mars, sauf si de nouveaux éléments devaient être portés à sa connaissance.

* La cellule de crise du RESPE

Déclenchée le 01 mars, elle regroupait l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération des Acteurs du Développement, des Techniques modernes de reproduction Equine, la Fédération des Eleveurs du Galop, la Fédération Française d'Équitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, LABEO Frank Duncombe, la Société Française des Equidés de Travail, la

RESPE - 02 31 57 24 88 - contact@respe.net

ANNEXE

Mesures sanitaires de prévention

Les **rassemblements de chevaux** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir ci-dessous).

Plus un rassemblement regroupe de chevaux, plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Il est ainsi important de communiquer lorsqu'un foyer se déclare chez soi et surtout de mettre en place des mesures de quarantaine. Cela permet de limiter les risques, mais aussi de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière sur la bonne gestion du foyer et sur les conséquences possibles de l'épizootie.

L'HVE n'est pas une maladie réglementée, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour son ou ses chevaux. Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

Mesures de prévention générales :

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

- Les **chevaux des foyers confirmés** : des équidés, vaccinés ou non, *malades*, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- Les chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme : ils peuvent être porteurs du virus « au bout du nez ». Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel (mains, vêtements,...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus et contribuer de façon non négligeable à la propagation de la maladie.

Pour les foyers confirmés :

- x Isoler les animaux positifs
- x Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- × Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- » Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- » Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- × Désinfecter les vans et camions de transport, avant et après chaque déplacement
- × Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins
- » Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)

- × Utiliser du matériel différent pour chaque lot d'animaux
- × Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- × Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées a minima 21 jours après constat du dernier symptôme de rhinopneumonie.

En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires, et/ou de contact possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des foyers concernés :

- x Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects
- × Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- x Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- × Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- × Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé) si nécessaire, pour recherche du virus

Mesure de prévention spécifique : la vaccination

La vaccination est un des piliers de la prévention contre les maladies contagieuses. Elle permet de protéger de manière individuelle l'équidé vacciné en réduisant le risque d'infection et/ou en réduisant la sévérité et la durée des signes cliniques. La vaccination permet également de réduire l'excrétion de l'agent pathogène par l'équidé malade, limitant la transmission de la maladie aux autres équidés. C'est aussi une protection collective : plus le nombre d'équidés vaccinés contre une maladie est important, moins il y a de diffusion de l'agent pathogène et, de fait, plus le risque d'épidémie est faible.

En cas de forte circulation de virus ou lors d'épizootie, il peut être recommandé pour des effectifs sains et des animaux en bonne santé, de vacciner ceux qui ne le sont pas et pour ceux déjà vaccinés, de renouveler les rappels si ces derniers datent de plus de 6 mois.

Si la vaccination est fortement recommandée, elle ne se substitue pas aux autres

mesures de précaution ; par ailleurs la protection conférée par le vaccin met plusieurs semaines à s'installer, et doit être entretenue par des rappels réguliers.

Pour plus d'informations sur la maladie :

- HVE1 : Fiche maladie RESPE / Fiche maladie IFCE
- Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?
- Fiches de mesures sanitaires spécifiques par acteurs
- Comment organiser un circuit de soins ?
- Communiqué FFE/SHF
- Communiqués FEI du 27/02/21
- Communiqués FEI du 01/03/21
- Communiqués FEI du 01/03/21 Mise à jour
- Communiqués FEI du 12/03/21

LE RESPE EN SAVOIR PLUS

VigiRESPE Alertes Maladies Vétérinaires Sentinelles L'association L'équipe Contacter le RESPE Foire aux questions (FAQ)

Copyright © 2021 RESPE, All rights reserved. Vous recevez cet email car vous êtes abonné(e) aux informations sanitaires du RESPE

Se désabonner | Mettre à jour ses informations

Attention de rester très vigilants (contacts, vêtements, chaussures...), de nombreuses écuries sont touchées sur tout le territoire, limitez les déplacements de vos chevaux, attention aux visites extérieures et de vos prestataires externes (maréchaux ferrants, vétérinaires....

RESPE

[ÉPIDÉMIE DE RHINOPNEUMONIE] : Mieux connaître l'HVE1 pour mieux protéger ses équidés et la filière !

A l'origine de troubles abortifs, nerveux ou respiratoires, l'herpèsvirus équin de type 1 (HVE 1) est responsable d'importantes pertes économiques au sein de la filière équine.

Il existe un vaccin contre l'HVE 1. Le protocole vaccinal est quasi identique à celui de la grippe qui stipule 2 injections à 4 / 6 semaines d'intervalle suivi d'un boost à 6 mois pour une primo-vaccination optimale ; puis un rappel annuel. Un rappel tous les 6 mois est conseillé pour stimuler le système immunitaire, d'autant plus si ce sont des chevaux à risque (chevaux se déplaçant beaucoup, concours, courses, etc.). Pour les juments gestantes, le protocole prévoit une injection de rappel à 5, 7 et 9 mois de gestation pour obtenir une bonne immunité en fin de gestation et un bon transfert d'immunité colostrale au poulain.

La prévention sanitaire permet d'éviter les transmissions :

Mettre en quarantaine tout nouvel arrivant ;

Dès les premiers symptômes, contacter votre vétérinaire qui pourra déterminer s'il s'agit ou pas d'une maladie contagieuse et mettre en place une gestion sanitaire efficace.

Vigilance : les mesures sont encore plus contraignantes pour les élevages avec des juments gestantes.

Liens vers fiche maladie HVE1 : https://respe.net/maladi.../avortement/herpes-virus-equin-1/

Liens vers article cellule crise : https://respe.net/epidemie-de-rhinopneumonie-communique.../

Liens vers article biosécurité : https://respe.net/biosecurite-ces-gestes-qui-limitent.../ Retrouvez toutes les informations nécessaires sur www.respe.net Une question ? contact@respe.net

RESPE

1t3 moeadSponnrsigsfaounr,rean 13f:00ndu -

[ÉPIDÉMIE DE RHINOPNEUMONIE]: Vacciner c'est limiter la maladie! La vaccination permet de lutter collectivement contre la maladie. Pour votre équidé, vacciner c'est limiter les symptômes, principalement pour les formes respiratoire et abortive, ainsi que la quantité de virus excrétés. Votre équidé sera donc moins malade et moins contagieux Pour l'ensemble de la population équine, vacciner c'est ainsi limiter la diffusion de la maladie et sa circulation au sein des effectifs. Retrouvez toutes les informations nécessaires sur www.respe.net Une question ? contact@respe.net



Foyers d'Herpèsviroses type 1 (HVE1) Communiqué de presse – 09/03/2021

La cellule de crise* du RESPE s'est réunie pour la seconde fois le 08 mars dans le cadre des foyers d'herpèsvirose de type 1 (HVE1 – rhinopneumonie) confirmés en Espagne à Valence, sur le site du Valencia Spring Jumping Tour et dans plusieurs départements en France en lien épidémiologique avec le foyer espagnol.

Cette réunion a permis de faire un nouveau bilan de la situation en Espagne et en France, et d'adapter les recommandations à l'évolution de la situation épidémiologique.

Bilan de la situation

En Espagne, sur le site de Valence, le Pr Anne Couroucé (Oniris/ Respe) missionnée par la FFE a pu constater un manque certain d'organisation et de gestion de la situation sanitaire. Les chevaux ont présenté majoritairement 2 à 6 jours d'hyperthermie, suivis par 2 jours de retour d'amélioration puis, apparition d'éventuels signes neurologiques pouvant être modérés (queue flasque et rétention urinaire) ou beaucoup plus aigus avec ataxie sévère. De nombreux chevaux n'ont pas présenté de signes neurologiques, mais quand des signes cliniques ont été observés, ils étaient neurologiques. A ce jour, 10 chevaux sont morts.

Certains chevaux toussaient. Cela pourrait être une complication pulmonaire de la rhinopneumonie mais pourrait également être lié aux conditions dégradées d'hébergement sous la tente.

Dans ce contexte, la décision a été rapidement prise de venir en **soutien aux cavaliers français** et d'œuvrer pour leur **rapatriement en France dans les meilleures conditions**. Un protocole a été rédigé par la FFE avec le support scientifique du Pr Anne Couroucé et le Dr Jérôme Thevenot pour ce faire et transmis par la DGAL aux autorités espagnoles. A ce stade, le protocole est en validation finale. Les chevaux français devraient pouvoir regagner le territoire rapidement et poursuivre leur quarantaine sur le site du Parc Equestre Fédéral.

Si toutes les compétitions ont bien été suspendues par les autorités espagnoles, il est à noter que des cas positifs ont aussi été enregistrés depuis la dernière réunion, sur les CSI de Vejer de la Frontera (Sunshine Tour) et d'Oliva (Mediterranean Equestrian Tour). Tous les cavaliers présents sur les sites ont été invités à rejoindre leur pays d'origine ; ce que la majorité a fait à l'arrêt des compétitions, et sans aucune mesure sanitaire particulière, contrairement à ce qui a été mis en place pour Valence.

En France, on dénombre une quinzaine de foyers confirmés dans des écuries de chevaux rentrant de Valence, dans les départements du Calvados, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Haute-Savoie, Hérault, Indre et Loire, Manche, Mayenne, Rhône, Seine-et-Marne, d'autres sont en cours d'investigation dans d'autres départements. Les équidés présentent majoritairement des symptômes respiratoires, ou uniquement de l'hyperthermie. Quelques animaux ont développé des signes neurologiques, mais aucun mort n'a été signalé pour l'heure sur le territoire dans cette population.

A ce jour, les foyers dont le RESPE a connaissance ont mis en place des mesures sanitaires strictes, mais l'information n'est pas connue pour l'ensemble des structures accueillant des équidés revenant d'Espagne, d'autant plus pour les autres sites que Valence mais on peut considérer que tous les effectifs qui en sont revenus sont suspects..

Par ailleurs, exception faite des chevaux en lien épidémiologique direct avec le foyer de Valence, le nombre de cas d'herpèsvirose de type 1 reste, pour l'instant, dans les valeurs habituellement observées à cette époque de l'année, soit 5 foyers depuis début 2021. Pour les deux derniers foyers déclarés fin de semaine dernière en Ile et Vilaine et en Mayenne, des différences génétiques sur les souches identifiées confirment l'absence de lien avec le foyer de Valence.

Cartes comparatives avec les cas liés et non liés

Au-delà de la France, de nouveaux cas d'HVE1 en lien avec Valence ont également été confirmés en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Suède et au Qatar.

L'ensemble des rassemblements équestres sous surveillance

Si l'ensemble des compétitions équestres nationales et internationales et autres rassemblements sous l'égide de la FFE et la SHF sont suspendus du 1^{er} mars et jusqu'au dimanche 28 mars 2021 inclus, ces mesures ne s'appliquent pas à l'ensemble des activités équestres.

Il n'y aura pas de concours organisés par **la SFET jusqu'au 28 mars ;** beaucoup ont été reportés après cette date.

Les **courses Trot et Galop** sont maintenues à ce stade, cette population d'équidés étant bien distincte de celle des chevaux de Sport et aucun lien n'ayant été identifié avec l'Espagne. Des mesures strictes ont également été prises pour éviter tout contact avec des chevaux de sport sur le territoire national. Les chevaux de course sont, de plus, tous vaccinés (obligation depuis 2018).

La **saison de monte** se poursuit ; des mesures de précaution doivent cependant être appliquées, notamment pour les centres de reproduction accueillant des chevaux de sport. Pour ceux-ci, la cellule de crise conseille vivement de suspendre leur accueil jusqu'à début avril.

A ce stade, la cellule de crise incite au report des **foires, ventes et autres rassemblements commerciaux de chevaux**, en particulier si des chevaux de sport sont concernés. Si ces derniers doivent être maintenus, la cellule de crise invite les organisateurs et les participants au respect le plus strict des mesures de prévention et à la mise en place d'un protocole sanitaire des plus rigoureux.

La cellule de crise maintient que les mesures sanitaires de prévention en annexe restent d'actualité et doivent s'appliquer à l'ensemble de la filière, plus particulièrement aux rassemblements équestres ne relevant pas de la FFE et la SHF: les warm'up et autres rassemblements de cavaliers, y compris randonnées et chasses à courre sont un point d'extrême vigilance; la cellule de crise recommande de les suspendre jusqu'à nouvel ordre.

Dépistage et vaccination

Pour les tests de dépistage, la cellule de crise rappelle qu'il convient d'utiliser des tests ayant fait l'objet d'une validation rigoureuse (sensibilité terrain—spécificité -

détectabilité) et de façon appropriée dans l'évolution de la maladie chez un équidé atteint. En effet, pour les chevaux vaccinés, la quantité de virus retrouvés au « bout du nez » est moindre, en particulier en début et en fin d'apparition des symptômes. Ce constat est d'autant plus vrai pour la forme neurologique pour laquelle les charges virales détectées sont fréquemment très faibles.

La vaccination contre les herpèsvirus reste limitée dans la filière équine et n'est pas obligatoire dans les sports équestres. Même si des chevaux correctement vaccinés ont pu montrer des signes cliniques, notamment neurologiques, la vaccination reste une mesure efficace de lutte collective contre la maladie. Pour l'animal vacciné, elle permet d'en limiter les symptômes, principalement pour les formes respiratoires et abortives, et surtout la quantité de virus excrétés. Pour l'ensemble de la population équine, la vaccination limite donc la diffusion de la maladie et sa circulation au sein des groupes.

Les recommandations suivantes s'appliquent à l'ensemble de la filière, toutes activités confondues (trot, galop, sport, élevage, centre de reproduction, travail, loisir...) :

- Il est conseillé **pour les chevaux déjà vaccinés**, en bonne santé, **n'ayant pas été en contact avec des foyers avérés ou suspects**, dont le rappel vaccinal remonte à plus de 6 mois, de procéder à un rappel.
- Pour les chevaux non vaccinés et non exposés (n'ayant pas été en contact avec des foyers ou chevaux confirmés ou suspects), une vaccination peut également être envisagée, mais n'aura que peu d'effet en pleine épizootie.
 En effet, la primo-vaccination demandant a minima** 2 injections à 1 mois d'intervalle, la protection commencera à être efficace lors de la seconde injection, soit 4 à 6 semaines après la première injection.
- Pour les chevaux exposés qui peuvent être en phase d'incubation, la vaccination est déconseillée et n'aurait que peu d'effet; sur un cheval malade, la première injection risque de n'entrainer aucune réponse immunitaire, voire de déclencher plus rapidement la maladie.

Dans le contexte actuel européen et mondial, la cellule de crise met en garde sur un risque de tension sur la disponibilité des vaccins herpétiques et appelle à des mesures de vaccination raisonnées.

^{**} le protocole vaccinal est variable selon la marque de vaccin utilisée.

Relevé de décisions

Dans ce contexte, la **cellule de crise** préconise de **diffuser à nouveau largement communiqué** et demande à tous les partenaires et destinataires de relayer l'information suivi de la situation sera effectué et diffusé régulièrement par le RESPE.

Seule la mobilisation et la responsabilisation des différents acteurs de la filiè permettront de limiter la diffusion du virus. Les mesures sanitaires de prévention présentées en annexe du présent communiqué ont pour objectif de limiter la propagation de la maladie au sein d'un effectif comme dans les différentes composantes de population équine. En cas de non-respect de ces mesures, le virus pourrait se dissémine une proportion plus large de la filière et occasionner une paralysie plus étendue d'activités équestres.

En l'état, la cellule de crise appelle donc à la plus grande vigilance l'ensemble des acteu de la filière équine. Seule la déclaration des suspicions et la mise en œuvre de tes appropriés de confirmation permettront un suivi optimum et un maintien sous contré de la situation.

Les membres de la cellule de crise insistent sur la période charnière que vont être l deux prochaines semaines dans le contrôle de l'épidémie, notamment au travers de gestion du retour des chevaux, français ou étrangers, encore présents ou récemme rentrés d'Espagne (isolement, désinfection des camions, gestion des personnels contacts potentiels lors des haltes).

La prochaine réunion de la cellule de crise se tiendra le lundi 15 mars.

* La cellule de crise du RESPE

Déclenchée le 01 mars, elle regroupait l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération des Acteurs du Développement, des Techniques modernes de reproduction Equine, la Fédération des Eleveurs du Galop, la Fédération Française d'Équitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, LABEO Frank Duncombe, la Société Française des Equidés de Travail, la Société Hippique Française, le Trot, la Direction générale de l'Alimentation et le RESPE.

RESPE - 02 31 57 24 88 - contact@respe.net

ANNEXE

Mesures sanitaires de prévention

Les **rassemblements de chevaux** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir ci-dessous).

Plus un rassemblement regroupe de chevaux, plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Il est ainsi important de communiquer lorsqu'un foyer se déclare chez soi et surtout de mettre en place des mesures de quarantaine. Cela permet de limiter les risques, mais aussi de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière sur la bonne gestion du foyer et sur les conséquences possibles de l'épizootie.

L'HVE n'est pas une maladie réglementée, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour son ou ses chevaux. Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

Mesures de prévention générales :

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

- Les **chevaux des foyers confirmés** : des équidés, vaccinés ou non, *malades*, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- Les chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme : ils peuvent être porteurs du virus « au bout du nez ». Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel (mains, vêtements,...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus et contribuer de façon non négligeable à la propagation de la maladie.

Pour les foyers confirmés :

- x Isoler les animaux positifs
- × Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- » Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- × Désinfecter les vans et camions de transport, avant et après chaque déplacement
- × Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins
- x Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- × Utiliser du matériel différent pour chaque lot d'animaux
- x Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- × Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus

(et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées a minima 21 jours après constat du dernier symptôme de rhinopneumonie.

En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires, et/ou de contact possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des foyers concernés :

- x Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects
- x Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- × Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- × Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- × Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé) si nécessaire, pour recherche du virus

Mesure de prévention spécifique : la vaccination

La vaccination est un des piliers de la prévention contre les maladies contagieuses. Elle permet de protéger de manière individuelle l'équidé vacciné en réduisant le risque d'infection et/ou en réduisant la sévérité et la durée des signes cliniques. La vaccination permet également de réduire l'excrétion de l'agent pathogène par l'équidé malade, limitant la transmission de la maladie aux autres équidés. C'est aussi une protection collective : plus le nombre d'équidés vaccinés contre une maladie est important, moins il y a de diffusion de l'agent pathogène et, de fait, plus le risque d'épidémie est faible.

En cas de forte circulation de virus ou lors d'épizootie, il peut être recommandé pour des effectifs sains et des animaux en bonne santé, de vacciner ceux qui ne le sont pas et pour ceux déjà vaccinés, de renouveler les rappels si ces derniers datent de plus de 6 mois.

Si la vaccination est fortement recommandée, elle ne se substitue pas aux autres mesures de précaution ; par ailleurs la protection conférée par le vaccin met plusieurs semaines à s'installer, et doit être entretenue par des rappels réguliers.

Pour plus d'informations sur la maladie :

- Mesures sanitaires de prévention du 03/03/2021
- Mesures sanitaires de prévention du 09/03/2021
- Mesures spécifiques pour les cavaliers, détenteurs, organisateurs de rassemblements
- Mesures spécifiques pour les maréchaux ferrants, techniciens dentistes équins
- Mesures spécifiques pour les centres de reproduction
- HVE1: Fiche maladie RESPE / Fiche maladie IFCE
- Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?
- Comment organiser un circuit de soins ?
- Communiqué FFE/SHF
- Communiqués FEI du 27/02/21
- Communiqués FEI du 01/03/21
- Communiqués FEI du 01/03/21 Mise à jour

LE RESPE EN SAVOIR PLUS

VigiRESPE Alertes Maladies Vétérinaires Sentinelles L'association L'équipe Contacter le RESPE Foire aux questions (FAQ)

Copyright © 2021 RESPE, All rights reserved.

Vous recevez cet email car vous êtes abonné(e) aux informations sanitaires du RESPE

Se désabonner | Mettre à jour ses informations



Foyers d'Herpèsviroses type 1 (HVE1) Communiqué de presse – 03/03/2021

La cellule de crise* du RESPE s'est réunie le 01 mars dans le cadre des foyers d'herpèsvirose de type 1 (HVE1 – rhinopneumonie) confirmés en Espagne à Valence, sur le site du Valencia Spring Jumping Tour et dans plusieurs départements en France en lien épidémiologique avec le foyer espagnol.

Cette réunion a permis de faire un bilan de la situation, de référencer les actions à mettre en place et d'établir la communication et la diffusion des mesures sanitaires de prévention pour éviter la propagation du virus sur notre territoire, notamment dans le contexte de reprise des concours locaux, nationaux et internationaux.

Bilan de la situation

En Espagne, le site de Valence accueillait plusieurs centaines de chevaux à l'occasion d'une compétition internationale. Certains équidés sont rentrés chez eux, mais 150 sont encore sur site, bloqués par les autorités espagnoles pour raisons sanitaires. Selon les informations diffusées, environ la moitié des équidés présente ou a présenté des signes cliniques : hyperthermie principalement, toux, jetage. Quelques-uns ont aussi déclenché des symptômes neurologiques et à ce jour, plusieurs chevaux ont dû être hospitalisés et 4 chevaux sont morts.

Des mesures sanitaires ont été prises par les organisateurs et le Ministère espagnol qui a également décidé la suspension de toutes les compétitions à venir.

En France, plusieurs foyers ont été confirmés dans des écuries de chevaux rentrant de Valence, dans les départements du Calvados, Haute Savoie, Hérault et Seine et Marne, d'autres sont en cours d'investigation dans d'autres départements.

Les équidés présentent majoritairement des symptômes respiratoires, ou uniquement de l'hyperthermie. Quelques animaux ont développé des signes neurologiques, mais aucun mort n'a été signalé pour l'heure sur le territoire.

A ce jour, les foyers dont le RESPE a connaissance ont mis en place des mesures sanitaires strictes, mais l'information n'est pas connue pour l'ensemble des structures accueillant des équidés revenant d'Espagne.

Par ailleurs, exception faite des chevaux en lien épidémiologique avec le foyer de Valence, le nombre de cas d'herpèsvirose de type 1 reste, pour l'instant, dans les valeurs habituellement observées à cette époque de l'année.

Au-delà de la France, des cas d'HVE1 en lien avec Valence ont également été confirmés en Belgique, en Allemagne et en Suisse.

Même si la situation pourrait paraître sous contrôle, **de nombreux équidés sont encore présents à Valence et sur d'autres sites en Espagne, et vont en revenir** :

- **pour les chevaux français**, dans leurs propres écuries où d'autres chevaux peuvent être présents,
- **pour les chevaux étrangers**, via des structures de transit en France, lors de haltes vers leur pays d'origine.

Les transports (camions, vans, matériel, personnes...) sont un élément avéré de risques d'aggravation de la diffusion du virus et de l'apparition de nouveaux foyers. Il convient donc d'être particulièrement attentif aux conditions dans lesquelles vont s'effectuer ces mouvements, comme cela devrait être le cas pour tout déplacement d'équidé.

Une stratégie volontariste pour les manifestations équestres

Dans ce contexte, la FFE et la SHF ont décidé conjointement de suspendre à compter du 1^{er} mars et jusqu'au dimanche 28 mars 2021 inclus, l'ensemble des compétitions équestres nationales et internationales, rassemblements d'équidés et stages qu'elles organisent ou placés sous leur égide. La FEI a de son côté, acté le 02 mars, la suspension de toutes les compétitions sur cette même période, dans 10 pays d'Europe continentale dont France, Espagne, Italie, Portugal, Belgique, Allemagne et Pays-Bas (à l'exception des concours sur plusieurs dates ayant débuté qui peuvent se poursuivre sans accueillir de nouveaux chevaux).

Plusieurs vétérinaires ont déjà été dépêchés par la FEI sur le site de Valence pour aider à la gestion du foyer. Sur décision de la FFE, la vétérinaire coordinatrice des Jeux Equestres Mondiaux 2014, le Professeur Anne Couroucé, les a rejoints dès mardi afin notamment de recueillir des éléments épidémiologiques, de coordonner les actions et d'accélérer autant que possible le retour des chevaux, français prioritairement.

Indépendamment de ces décisions et de manière générale, la cellule de crise a convenu que les mesures sanitaires de prévention en annexe restent d'actualité et doivent s'appliquer à l'ensemble de la filière, plus particulièrement aux rassemblements équestres ne relevant pas de la FFE et la SHF. La situation des Warm'up très nombreuses depuis le confinement lié à la COVID 19, des ventes et foires sont un point d'extrême vigilance ; la cellule de crise recommande de les reporter ou d'y appliquer des mesures de précaution strictes, éventuellement les mêmes que celles mises en place lors de l'épizootie d'herpèsviroses de 2018. Il en va de même pour la filière Elevage, la saison de monte débutant,

l'introduction/retour de chevaux dans un effectif doit s'accompagner de ces mêmes mesures sanitaires, a fortiori pour les structures avec une activité mixte Elevage / Sport et les centres de reproduction multi filières (Sport/Courses). Les protocoles de vaccination pour les centres de reproduction doivent être rigoureusement respectés.

Concernant les tests de dépistage, la cellule de crise rappelle qu'il convient d'utiliser des tests ayant fait l'objet d'une validation rigoureuse (sensibilité terrain— spécificité) et de façon appropriée dans l'évolution de la maladie chez un équidé atteint. En

effet, pour les chevaux vaccinés, la quantité de virus retrouvés au « bout du nez » est moindre, en particulier en début et en fin de symptômes. Ce constat est d'autant plus vrai pour la forme neurologique pour laquelle les charges virales détectées sont fréquemment très faibles.

La vaccination, une mesure de prévention malgré tout efficace

La vaccination contre les herpèsvirus reste limitée dans la filière équine et n'est pas obligatoire pour les concours internationaux. Le statut vaccinal hétérogène vis-à-vis du virus HVE1 des chevaux présents à Valence peut peut-être expliquer le nombre important de chevaux malades et la circulation rapide du virus au sein des effectifs.

Même si des chevaux correctement vaccinés ont pu montrer des signes cliniques, notamment neurologiques, la vaccination reste une mesure efficace de lutte collective contre la maladie. Pour l'animal vacciné, elle permet d'en limiter les symptômes, principalement pour les formes respiratoires et abortives, et surtout la quantité de virus excrétés. Pour l'ensemble de la population équine, la vaccination limite donc la diffusion de la maladie et sa circulation au sein des groupes.

Les recommandations suivantes s'appliquent à l'ensemble de la filière, toutes activités confondues (trot, galop, sport, élevage, centre de reproduction, travail, loisir...) :

- Il est conseillé **pour les chevaux déjà vaccinés**, en bonne santé, **n'ayant pas été en contact avec des foyers avérés ou suspects**, dont le rappel vaccinal remonte à plus de 6 mois, de procéder à un rappel.
- Pour les chevaux non vaccinés et non exposés (n'ayant pas été en contact avec des foyers ou chevaux confirmés ou suspects), une vaccination peut également être envisagée, mais n'aura que peu d'effet en pleine épizootie. En effet, la primo-vaccination demandant a minima** 2 injections à 1 mois d'intervalle, la protection commencera à être efficace lors de la seconde injection, soit 4 à 6 semaines après la première injection.
- Pour les chevaux exposés qui peuvent être en phase d'incubation, la vaccination est déconseillée et n'aurait que peu d'effet; sur un cheval malade, la première injection risque de n'entrainer aucune réponse immunitaire, voire de déclencher plus rapidement la maladie.

Relevé de décisions

Dans ce contexte général, la **cellule de crise** préconise de **diffuser largement ce communiqué** et demande à tous les partenaires et destinataires de relayer l'information. Un suivi de la situation sera effectué et diffusé régulièrement par le RESPE.

Seule la mobilisation et la responsabilisation des différents acteurs de la filière permettront de limiter la diffusion du virus. Les mesures sanitaires de prévention présentées en annexe du présent communiqué ont pour objectif de limiter la propagation de la maladie au sein d'un effectif comme dans les différentes composantes de la population équine. En cas de non-respect de ces mesures, le virus pourrait se disséminer à une proportion plus large de la filière et occasionner une paralysie plus étendue des activités équestres.

Dans l'état actuel de la situation, avec une reprise des activités et manifestations équestres, ainsi que de la saison de monte, la cellule de crise appelle donc à la plus grande vigilance les détenteurs, organisateurs de rassemblements, transporteurs, ainsi que toutes les structures susceptibles d'accueillir des chevaux de passage. Elle met toutes ses ressources à la disposition de la filière équine pour relayer les information.

La cellule insiste aussi unanimement sur l'importance de la déclaration de toutes les suspicions ; il en va de l'intérêt de tous, pour que la situation en France reste sous contrôle.

* La cellule de crise du RESPE

Déclenchée le 01 mars, elle regroupait l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération des Eleveurs du Galop, la Fédération Française d'Équitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, LABEO Frank Duncombe, la Société Hippique Française, le Trot, la Direction générale de l'Alimentation et le RESPE.

ANNEXE

Mesures sanitaires de prévention

Les **rassemblements de chevaux** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir ci-dessous).

Plus un rassemblement regroupe de chevaux, plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Il est ainsi important de communiquer lorsqu'un foyer se déclare chez soi et surtout de mettre en place des mesures de quarantaine. Cela permet de limiter les risques, mais aussi de sensibiliser le reste de la filière sur la bonne gestion du foyer et sur les conséquences possibles de l'épizootie.

L'HVE n'est pas une maladie réglementée, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour son ou ses chevaux.

Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

Mesures de prévention détaillées :

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

- Les **chevaux des foyers confirmés** : des équidés, vaccinés ou non, *malades*, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- Les chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme : ils peuvent être porteurs du virus « au bout du nez ». Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel (mains, vêtements...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus et contribuer de façon non négligeable à la propagation de la maladie.

Pour les foyers confirmés :

- x Isoler les animaux positifs
- × Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- × Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- » Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »

- × Désinfecter les vans et camions de transport, avant et après chaque déplacement
- × Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins
- × Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- × Utiliser du matériel différent pour chaque lot d'animaux
- x Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées a minima 21 jours après constat du dernier symptôme de rhinopneumonie.

En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires, et/ou de contact possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des foyers concernés :

- x Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects
- x Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- × Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- × Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- x Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé) si nécessaire, pour recherche du virus

Pour les cavaliers (et détenteur de manière générale) :

- Ne pas emmener de cheval suspect, malade ou qui a été en contact avec un cheval malade ou suspect en concours, course ou dans tout autre type de rassemblement
- Ne pas se rendre dans un rassemblement lorsqu'un foyer a été confirmé dans ce lieu
- x S'assurer de la propreté des boxes (nettoyage et désinfection avant l'entrée de

votre cheval, puis entre les chevaux).

- **x** Emmener et utiliser exclusivement **un matériel unique pour chaque équidé**.
- × Utiliser un **seau unique par équidé pour l'abreuvement** sur le lieu du rassemblement (remplir les seaux d'eau directement aux robinets) ; ne pas utiliser les abreuvoirs collectifs.
- × Limiter au maximum les contacts avec d'autres équidés, notamment des équidés issus d'autres effectifs.
- Isoler autant que possible les équidés dès leur retour sur leur structure d'origine, surveiller leur état général et suivre la température les jours suivants (une semaine a minima)
- × Nettoyer et désinfecter le matériel (y compris les vans et moyens de transport)
- × **Vérifier les dates de rappels vaccinaux de vos équidés** et envisager avec votre vétérinaire la nécessité ou non de les renouveler ou de mettre en place un protocole de vaccination si les équidés ne sont pas vaccinés actuellement
- × Se désinfecter régulièrement les mains, ne pas toucher d'autres équidés que les siens
- × Empêcher les personnes autres que celles de votre écurie de toucher les équidés pour ne pas créer de contamination indirecte

Pour les organisateurs de rassemblement :

- × S'assurer de la bonne santé des équidés arrivant sur les lieux du rassemblement ; il **est fortement recommandé de mettre en place un protocole sanitaire** avec un vétérinaire pour effectuer un contrôle des équidés à leur arrivée sur le lieu du rassemblement
- x S'assurer qu'aucun équidé provenant d'un foyer avéré ne se rende sur les lieux du rassemblement
- Nettoyer et désinfecter les boxes avant, entre, et après chaque passage d'équidés
- Mettre à disposition des points d'eau afin que les cavaliers puissent
 s'approvisionner en eau individuellement.
- Example 2 x Communiquer largement et imposer aux participants, comme au public en particulier les enfants, le respect de pratiques préventives pour limiter le contact direct et indirect entre équidés, notamment via les mains, le matériel, les bottes...
- Ne pas maintenir l'organisation d'un rassemblement en cas de équidé malade ou suspect au sein de l'établissement accueillant le rassemblement.

Pour les transporteurs d'équidés :

- × S'assurer de la bonne santé des équidés avant leur transport ; un protocole sanitaire peut être mis en place
- Ne pas transporter d'équidé suspect, malade ou qui a été en contact avec un équidé malade ou suspect en concours, course ou dans tout autre type de rassemblement
- x Nettoyer et désinfecter les véhicules avant et après chaque passage d'équidés
- **x** Eviter le transport d'équidés provenant d'écuries différentes
- × Eviter le transport d'équidés de statut vaccinal différent
- × Se désinfecter régulièrement les mains, en particulier après manipulation des équidés et entre chaque équidé de lot différent

Mesure de prévention spécifique : la vaccination

La vaccination est un des piliers de la prévention contre les maladies contagieuses. Elle permet de protéger de manière individuelle l'équidé vacciné en réduisant le risque d'infection et/ou en réduisant la sévérité et la durée des signes cliniques. La vaccination permet également de réduire l'excrétion de l'agent pathogène par l'équidé malade, limitant la transmission de la maladie aux autres équidés. C'est aussi une protection collective : plus le nombre d'équidés vaccinés contre une maladie est important, moins il y a de diffusion de l'agent pathogène et, de fait, plus le risque d'épidémie est faible.

En cas de forte circulation de virus ou lors d'épizootie, il peut être recommandé pour des effectifs sains et des animaux en bonne santé, de vacciner ceux qui ne le sont pas et pour ceux déjà vaccinés, de renouveler les rappels si ces derniers datent de plus de 6 mois.

Si la vaccination est fortement recommandée, elle ne se substitue pas aux autres mesures de précaution ; par ailleurs la protection conférée par le vaccin met plusieurs semaines à s'installer, et doit être entretenue par des rappels réguliers.

Pour plus d'informations sur la maladie :

- Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ? https://respe.net/wp-content/uploads/2021/03/Fiche-prevention-mesures-de-precaution-1.pdf
- Comment organiser un circuit de soins ?

https://respe.net/biosecurite-ces-gestes-qui-limitent-les-risques-sanitaires/

- Communiqué FFE/SHF

https://respe.net/wp-content/uploads/2021/03/Communique-shf-ffe-mars2021.pdf

- Communiqués FEI du 27/02/21

https://respe.net/wp-content/uploads/2021/03/FEI-Equine-Herpes-Virus.pdf

- Communiqués FEI du 01/03/21

https://respe.net/wp-content/uploads/2021/03/FEI-cancels-European-mainland-events-due-to-EHV-1-neurological-form 1March2021-1.pdf

- Communiqués FEI du 01/03/21 - Mise à jour

https://respe.net/wp-

content/uploads/2021/03/Update on Equine Herpes Virus Valencia 01 March 2021-1.pdf

LE RESPE

VigiRESPE

Alertes

Maladies

Vétérinaires Sentinelles

EN SAVOIR PLUS

L'association

L'équipe

Contacter le RESPE

Foire aux questions (FAQ)

Copyright © 2021 RESPE, All rights reserved.







Épidémie de Rhinopneumonie

Suspension des concours et rassemblements équestres

Afin de maitriser le développement d'une épidémie de Myeloencéphalite - EHV1 (rhinopneumonie) après le constat de nombreux cas sur des concours en Europe, la FFE et la SHF ont décidé conjointement de suspendre à partir d'aujourd'hui et jusqu'au dimanche 28 mars 2021 inclus, l'ensemble des compétitions équestres nationales et internationales, rassemblements d'équidés et stages qu'elles organisent ou placés sous leur égide.

Nous vous informerons régulièrement de l'évolution de la situation épidémiologique.

Nous renouvelons notre appel à la vigilance et au respect des bonnes pratiques afin de reprendre au plus vite l'ensemble des activités dans un contexte déjà lourdement perturbé.

A l'heure où seuls les rassemblements et compétitions à huis clos professionnel étaient organisés, la vaccination et les rappels vaccinaux contre cette maladie restent recommandés pour les chevaux exposés.



Madame, Monsieur,

Un foyer de myeloencéphalite - HVE 1 a été déclaré sur le site du concours international de Valencia (Esp). La FFE est naturellement en contact continu avec le RESPE et la FEI afin de gérer au mieux cette épidémie et contenir son développement.

Les chevaux ayant participé à au moins un concours à Valencia depuis le 1er février ne peuvent à ce jour plus prendre part aux compétitions, qu'elles soient nationales ou internationales. Les cavaliers des chevaux concernés ont été destinataires d'une information spécifique.

Nous sommes en contact avec les cavaliers restés bloqués sur le site de Valencia avec leurs chevaux afin de les accompagner au mieux dans cette période difficile. L'équipe fédérale, en lien avec les cavaliers et vétérinaires, porte une attention particulière à l'évolution de la situation dans les autres compétitions de la péninsule ibérique.

Nous comptons sur la vigilance de tous et les bonnes pratiques de chacun pour que cette épidémie puisse être maîtrisée.

Sincères salutations.